



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Bordeaux

**M A I R I E**  
**D E**

**CUBZAC-LES-PONTS**

33240 CUBZAC-LES-PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

E-mail : mairie.cubzac@wanadoo.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 11/05/2017

Délibéré par le Conseil Municipal

à Cubzac les Ponts, le : 22/05/2017

**Délibération n° 2017 - 40**

**Mardi 22 mai 2017**

L'an deux mille dix sept, le vingt deux du mois de mai à dix-neuf heure se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le onze mai deux mille dix sept.

**Présent(s) :** Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Vincent RAYNAL - Nadia BRIDOUX MICHEL - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Gilles THIBAUD - Jean-Roger THUILLIAS - Josiane DESTOUESSE - Sylvie AMAN - Michel BARSE - Corinne JEANDONNET - Daniel CHAUVIGNAT - Anna SANTONJA

Formant la majorité des membres en exercice

**Procuration :** Jean-Pierre PRAT à Alain TABONE / Maribel ROBERT SOARES à Denis RICHARD

**Absent(s) excusé(s) :** Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES

**Le secrétariat a été assuré par :** Ravi NOURBHAY SOUNDERA

**DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR  
POUR LA RESTRUCTURATION DE L'ACCUEIL MAIRIE**

**Annule et remplace la délibération n°2017-29**

**Vu** le projet de restructuration de l'accueil Mairie,

**Vu** la commission patrimoine du 18 mai 2017,

**Vu** le diagnostic énergétique de la Mairie,

**Le Conseil municipal,**

**Monsieur le Maire** rappelle que :

Un diagnostic énergétique a été effectué sur le bâtiment de la Mairie pour envisager des travaux visant à limiter la perte énergétique du bâtiment. De plus, au regard de la nouvelle organisation administrative des services, il convient d'aménager les locaux en effectuant diverses travaux, permettant une qualité d'accueil renforcée pour les administrés.

Afin de lier la restructuration du bâtiment avec une isolation et des gains énergétiques évidents, il convient à ce jour de réaliser le projet. Le coût total de l'opération est de 42 421,41€ HT au regard des différents devis à ce jour reçus. La commune ayant fait le choix de gérer en propre le projet pour réduire au maximum les coûts de ce dernier.

Au regard du coût de l'opération sur le budget de la commune, il convient de solliciter des subventions d'investissements selon le plan de financement suivant :

<b>Coût total : 42 421,41€ HT</b>		
<b>Restructuration de l'Accueil Mairie</b>		
Pays de la Haute Gironde	30%	12 726,42€
Département de la Gironde	15%	6 363,21€
DETR	35%	14 847,49€
Autofinancement communal	20%	8 484,28€
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>42 421,41€</b>

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des différentes subventions pour la réalisation de cette opération.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**


- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à la restructuration énergétique de la Mairie,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre de la DETR, une subvention relative à la restructuration de l'accueil de la Mairie,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement.

*Le Maire,*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;*

Le Maire,



**Alain TABONE**

